



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 189-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2024.RRGR.264

Déposée le : 02.09.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Riesen, La Neuveville) (porte-parole)
PS-JS (Rüfenacht, Burgdorf)
PS-JS (Saïd, Biel/Bienne)
PS-JS (Egger, Hünibach)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.09.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour un investissement intelligent et conforme aux décisions du Grand Conseil

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. réguler ses investissements en se référant à l'effort d'investissement (investissement net divisé par les dépenses courantes multiplié par 100) plutôt qu'à une limite absolue ;
2. tenter d'atteindre un effort d'investissement idéal, situé entre 7 % et 10 % ;
3. renoncer à faire une priorisation a posteriori des projets d'investissements validés par le Grand Conseil.

Développement :

Les décisions de projets d'investissements du Grand Conseil reflètent la volonté des électrices et électeurs de façon démocratique. Or, durant la session d'hiver 2023, le Grand Conseil a fixé un plafond de nouvel endettement théorique à 500 millions de francs pour les années 2022 à 2031, ce qui contraint le Conseil-exécutif à faire une priorisation des projets d'investissements. Par une priorisation a posteriori, certains projets, pourtant votés à la majorité du Grand Conseil, passent à la trappe ou sont repoussés aux calendes grecques. Par exemple, la nouvelle construction à Reconvilier du projet Avenir Berne Romande est repoussée à 10 ans dans la variante de frein à 750 millions de francs proposée par le gouvernement, et même annulée dans le cadre d'un frein à l'endettement de 500 millions francs. Dans ce même scénario à 500 millions de francs, 14 autres projets passeraient à la trappe, comme l'achat et assainissement d'un nouveau gymnase à Berthoud.

Cette pratique retarde des investissements importants pour les régions et le canton et pose des problèmes de légitimité démocratique. En effet, des projets pourtant validés par le Grand Conseil sont ensuite retardés ou retirés. Si la majorité décide de restrictions des ressources ou de l'endettement impliquant de devoir repousser ou annuler des investissements non prioritaires, cette priorisation devrait être faite par le Grand Conseil en même temps que le vote des projets, et non a posteriori par le Conseil-exécutif.

Dans le comparatif des finances cantonales et communales publié par l'IDHEAP, l'effort d'investissement est utilisé comme indicateur pour mesurer l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. L'effort est mesuré par rapport à la surface financière de la collectivité, c'est-à-dire ses dépenses courantes (investissement net divisé par les dépenses courantes multiplié par 100). Il s'agit d'un indicateur similaire à la quotité d'investissement décrite dans le budget et le plan intégré mission-financement. Selon le rapport de l'IDHEAP, l'investissement idéal se situe entre 7 % et 10 % des dépenses courantes. En dessous de cette valeur, la collectivité risque un retard d'équipement et au-dessus, elle risque de créer une infrastructure surdimensionnée génératrice de dépenses induites élevées. Entre 2013 et 2022, le canton de Berne était largement en dessous de cette valeur avec une moyenne à 4,75 %. Pour cette même période, la moyenne des cantons était de 6 %.

Le sous-investissement de la part des autorités publiques, c'est-à-dire le manque de financement pour des secteurs publics essentiels tels que les infrastructures, a des conséquences négatives majeures pour la société, l'économie et la qualité de vie. La détérioration de l'infrastructure peut poser des problèmes de sécurité. Le report de projets de maintenance ou de mise à niveau peut induire des coûts plus importants à terme. De plus, un manque d'investissement dans l'infrastructure peut gêner l'activité des entreprises, réduire leur productivité et potentiellement diminuer l'investissement privé dans les zones sous-équipées. Ce constat est de plus en plus partagé, et a mené par exemple les États-Unis à voter un plan d'investissement massif de 1200 milliards de dollars dans de nombreux secteurs incluant les routes, les voies ferrées, l'énergie, et l'accès à Internet.

Investir de façon adéquate aujourd'hui produit des retours sur investissement et des entrées fiscales.

Un investissement trop faible peut entraîner des conséquences à long terme et impacte tous les aspects de la société. Nous avons besoin d'un canton stable et fort sur le long terme.

Motivation de l'urgence : le débat sur le budget et la priorisation arrive lors de la prochaine session et les projets d'investissements continuent d'être débattus.

Destinataire
– Grand Conseil